

LES CRÊTES DE MONTCABRIER

COURSE PÉDESTRE DU 1^{er} MAI

Départ à 10H

BULLETIN D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL DOSSARD N°

Nom :		Prénom :	
Né le :	Sexe (M ou F) :		Catégorie :
Adresse :		Code Postal :	
Adresse mail :		Ville :	
Club			

ASSURANCES -

- **Responsabilité Civile** : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance : 40085549F
- **Individuelle accident** : les licenciés et les adhérents de certaines associations de courses pédestres bénéficient des garanties accordées par l'assurance « individuelle accident ». Il incombe aux participants qui ne bénéficieraient pas de ces protections de s'assurer personnellement.

Article 6 de la loi n°99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage publiée au J.O du 24 mars 1999 : « La participation aux compétitions organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition, ou, pour les non-licenciés auxquels ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat médical ou de sa copie certifiée conforme, qui doit dater de moins d'un an. »

Cette compétition n'est pas organisée ou agréée par la FFA. Dans la mesure où les coureurs ont pris l'habitude de ne pas faire courir de risques aux organisateurs, nous adoptons les dispositions suivantes :

- Licencié FFA** (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, Pass' Running) ou **Licencié FFTRI** (Fournir une photocopie de la licence que les organisateurs conserveront) numéro :
- Licencié FSCF, FSFGT, ou UFOLEP** faisant apparaître la non contre-indication à la course à pied en compétition.
(Fournir une photocopie de la licence que les organisateurs conserveront) numéro :
- Non licencié** : fournir la copie d'un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition de moins de 1an.

ATTENTION !! Aucun autre document ne sera accepté pour attester de la présentation du certificat médical y compris les licences d'autres fédérations sportives (football, rugby, cyclisme, natation, montagne, etc...)

Aucune décharge de responsabilité, ni attestation sur l'honneur ne sont acceptables.

SIGNATURE :

Fait à MONTCABRIER le :

Précédé de la mention : lu et approuvé ,